

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

SUR LA COMMUNE DE VENACO (Haute-Corse)

Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI

Notaire

Résidence E Purette

Route d'Ajaccio

20250 CORTE

Téléphone : 04 95 46 21 33 – télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel : marie.casupadovani@notaires.fr

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE, le 21 mars 2023, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil au profit de : Monsieur François Xavier GIACOBETTI, retraité, époux de Madame Michelle Claudette ROUCHON, demeurant à VENACO (Haute-Corse) Serraggio, né à VENACO (Haute-Corse) le 14 août 1938 et Monsieur Thomas Edmond GIACOBETTI, époux de Madame Sophie GODDE, demeurant à GRESY SUR AIX (Savoie) 240 Chemin des Frênes, né à LYON (69003) le 29 janvier 1980.

Désignation :

SUR LA COMMUNE DE VENACO (Haute-Corse) : Dans une maison en copropriété composée d'un rez-de-chaussée, un étage et combles au-dessus, cadastrée section AC n° 359 lieudit SERRAGGIO, pour une contenance de 01a 80ca :

LOT NUMERO DOUZE (12) :

Les combles situés à droite de l'escalier, au-dessus des lots numéros NEUF (9) et DIX (10).
Et les tantièmes indéterminés des parties communes.

LOT NUMERO TREIZE (13) :

Les combles ayant leur entrée face à l'escalier, au-dessus des lots numéros DEUX (2) et ONZE (11). Et les tantièmes indéterminés des parties communes.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis Me Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE